

Ajournement de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 11 décembre 2017, à 20h30, sous la présidence de M. André Gagnon, maire.

**PRÉSENCES :**

Sont présents M. Francis Gagné, M. Jocelyn Gagné, M. Raymond St-Onge, Mme Sonia Tremblay, Mme Ginette Camiré et M. Jacques Lirette.

Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

270-12-2017

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 277-2018 FIXANT LES COMPENSATIONS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2018 :**

Considérant qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil du 4 décembre 2017;

Il est proposé par M. Jacques Lirette, appuyé par M. Jocelyn Gagné et résolu à l'unanimité:

D'adopter le projet de règlement portant le no. 277-2018, tel que ce projet de règlement a été soumis à ce conseil pour adoption ce 11 décembre 2017, lequel est signé et daté par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière et inséré au livre des règlements de la municipalité.

Ce projet de règlement a pour objet de fixer les taux de taxes et tarifs compensation pour les services municipaux de l'année financière 2018.

271-12-2017

**ACCEPTATION DES COMPTES :**

Proposé par Mme Sonia Tremblay,  
Appuyé par Mme Ginette Camiré,

Et résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Chèques de C1700598 à C1700610	21 307.89 \$
Paiements Internet L1700385 à L1700399	43 890.93 \$
Carte de crédit VISA V2017034 à V2017038	1 311.64 \$
Pour un grand total de :	66 510.46 \$

272-12-2017

**CLÔTURE DE LA SÉANCE :**

Proposé par M. Francis Gagné,  
Appuyé par M. Jacques Lirette,

Et résolu que la séance ordinaire de ce conseil soit levée à 20 h 15.

---

André Gagnon, maire

---

Marie-Eve Parent, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, André Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

André Gagnon, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

---

Marie-Eve Parent, directrice générale  
et secrétaire-trésorière